

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	20.04.2024
Thema	Aussenpolitik
Schlagworte	Friedensförderung
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1988 - 01.01.2018

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Barras, François
Bovey, Audrey
Burgos, Elie
Caretto, Brigitte
Clivaz, Romain
Eperon, Lionel
Hulliger, Caroline
Käppeli, Anita
Pasquier, Emilia
Schnyder, Sébastien

Bevorzugte Zitierweise

Barras, François; Bovey, Audrey; Burgos, Elie; Caretti, Brigitte; Clivaz, Romain; Eperon, Lionel; Hulliger, Caroline; Käppeli, Anita; Pasquier, Emilia; Schnyder, Sébastien 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Aussenpolitik, Friedensförderung, 1988 – 2017*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 20.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Beziehungen zu internationalen Organisationen	3
Zwischenstaatliche Beziehungen	4
Gute Dienste	4
Entwicklungspolitik	7

Abkürzungsverzeichnis

VBS	Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport
UNO	Organisation der Vereinten Nationen
OSZE	Organisation für Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
NGO	Nichtregierungsorganisation
EU	Europäische Union
DEZA	Direktion für Entwicklung und Zusammenarbeit
BAZL	Bundesamt für Zivilluftfahrt
EDA	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
NATO	North Atlantic Treaty Organization
FZA	Personenfreizügigkeitsabkommen
EG	Europäische Gemeinschaft
IKRK	Internationales Komitee vom Roten Kreuz
Agenda 2030	Agenda 2030 für nachhaltige Entwicklung – Programm der UNO, 2016 in der Schweiz eingeführt
EMD	Eidgenössisches Militärdepartement, heute: Eidgenössisches Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport (VBS)
<hr/>	
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
ONU	Organisation des Nations unies
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
ONG	Organisation non gouvernementale
UE	Union européenne
DDC	Direction du développement et de la coopération
OFAC	Office fédéral de l'aviation civile
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
OTAN	L'Organisation du traité de l'Atlantique nord
ALCP	Accord de libre circulation des personnes
CE	Communauté européenne
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
Agenda 2030	Agenda 2030 de développement durable – Programme de l'ONU mis en place dès 2016 par la Confédération
DMF	Département militaire fédéral, aujourd'hui: Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Aussenpolitik

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 18.01.1988
BRIGITTE CARETTI

Le rapport sur le programme de législature 1987–1991 place parmi ses sept grandes options celle de «la Suisse dans le concert des nations». Elle s'articule tant autour des grands défis mondiaux et européens qu'autour de la politique de sécurité. Dans ce programme, le gouvernement préconise un **renforcement de l'intégration de la Suisse en Europe par une collaboration plus intense avec la Communauté européenne** (ci-après CE) et plus dynamique avec le Conseil de l'Europe. Cette attitude a pour corollaire une augmentation progressive de l'aide au développement, une stimulation de la politique humanitaire, une meilleure coordination entre coopération au développement et politique d'asile et une participation accrue aux opérations pour le maintien de la paix.¹

POSTULAT
DATUM: 24.03.1995
LIONEL EPERON

La Chambre basse a transmis un postulat Haering (ps, ZH) invitant le Conseil fédéral à renforcer l'engagement de la Suisse en faveur de la **promotion et du maintien de la paix** dans le monde en permettant, à cette fin, une augmentation des ressources en personnel et en moyens financiers et en effectuant un travail d'information auprès du public. Plus concrètement, le texte propose notamment d'accroître le soutien financier de la Confédération en faveur de l'ONU, de l'OSCE, du CICR et du Corps suisse d'aide en cas de catastrophe, ainsi que de favoriser les interventions diplomatiques et les envois de personnel qualifié, tant militaire que civil.²

ANDERES
DATUM: 27.09.2007
ELIE BURGOS

Les chambres ont également examiné durant l'année sous revue le projet d'arrêté fédéral concernant un crédit-cadre pour la poursuite du **soutien aux trois centres de Genève** (Centre de politique de sécurité, Centre de déminage humanitaire et Centre pour le contrôle démocratique des forces armées) **et aux activités de la politique de sécurité apparentées** (Centre de recherches pour la politique de sécurité de l'EPF de Zurich) sur la période 2008–2011. En tant que premier conseil, le Conseil des Etats a adopté cet objet sans opposition. Au Conseil national, l'entrée en matière n'a pas été contestée. Une minorité emmenée par le démocrate du centre Ulrich Schlüer (ZH), a toutefois proposé de ramener le crédit-cadre de 147,7 à 40 millions de francs et de consacrer ce montant uniquement au Centre de déminage humanitaire. Le député zurichois estimait en effet que les deux autres institutions genevoises n'étaient d'aucune utilité et ne faisaient rien dans l'intérêt de la politique suisse de sécurité. Le conseiller fédéral Samuel Schmid a mis en doute ces vues, en expliquant qu'une réduction de crédit entraînerait la fermeture des deux autres centres de Genève et du centre de recherches à l'EPFZ, qui avaient d'ailleurs tous été mis sur pied à grand frais par la Confédération au début des années 90, et qui jouissent d'une reconnaissance sur le plan international. Le Conseil national s'est rallié à la majorité de la commission, par 119 voix contre 28. Au vote sur l'ensemble, il a adopté le projet par 133 voix contre 24.³

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 04.03.2008
ELIE BURGOS

En tant que deuxième conseil, le **Conseil national** a examiné l'arrêté fédéral concernant la prolongation de quatre ans (2008–2011) des **mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme**. Le Conseil fédéral proposait dans ce projet l'ouverture d'un crédit-cadre de 240 millions de francs. Si l'entrée en matière n'a pas été contestée, une minorité de la commission, composée exclusivement de membres du groupe UDC, a proposé de renvoyer le projet au Conseil fédéral en le chargeant d'élaborer une stratégie de promotion de la paix qui exclue tout engagement militaire et qui garantisse un respect total de la neutralité pour toutes les missions. A l'opposé, les rapporteurs de la commission ont soutenu le projet en rappelant que la promotion civile de la paix et la consolidation des droits de l'homme étaient au cœur de la politique extérieure suisse, ajoutant que la politique menée dans ce domaine a permis de renforcer la visibilité et l'influence de la Suisse au niveau international. Les autres groupes parlementaires soutenant eux aussi le projet sans réserve, la proposition de renvoi a été rejetée par 114 voix contre 52. Lors de la discussion par article, la majorité de la commission a proposé de relever le montant du crédit-cadre de 20 millions pour le porter à 260 millions de francs, soulignant que le plan financier de la Confédération

prévoyait initialement un montant de 265 millions. Estimant que la baisse du cours du dollar entraînait déjà une augmentation des moyens disponibles et que le renforcement nécessaire de l'efficacité des mesures permettrait de toute façon d'atteindre les objectifs visés, une minorité de la commission emmenée par Walter Müller (prd, SG) a proposé de se rallier à la version du Conseil fédéral et du Conseil des Etats. Le plénum s'est finalement rallié à la proposition de la minorité, avant d'approuver le projet par 123 voix contre 50 au vote sur l'ensemble. ⁴

POSTULAT

DATUM: 02.03.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

En mars, le Conseil des Etats a adopté un postulat de sa commission de politique de sécurité chargeant le Conseil fédéral d'élaborer un rapport sur sa stratégie de **promotion de la paix** dans les domaines civil et militaire incluant sa politique en matière de désarmement et de maîtrise des armements. ⁵

VOLKSINITIATIVE

DATUM: 13.09.2011
ANITA KÄPPELI

Die Aktion für eine unabhängige und neutrale Schweiz (AUNS) lancierte im August eine eidgenössische Volksinitiative mit dem Titel „**Für eine neutrale, weltoffene und humanitäre Schweiz (Neutralitätsinitiative)**“. Diese zielt darauf ab, die Neutralität explizit in der Bundesverfassung festzuschreiben. Durch die angestrebte Verfassungsänderung sollen zudem Auslandeinsätze nur noch im Rahmen der Katastrophenhilfe möglich sein. ⁶

ANDERES

DATUM: 31.12.2015
AUDREY BOVEY

Au mois de mars 2015, l'Assemblée fédérale a pris acte du **Rapport de politique étrangère 2014**, publié par le DFAE. Dans un environnement international façonné par de multiples crises telles que les conflits en Europe de l'Est et au Moyen-Orient, la montée en puissance de l'organisation Etat islamique ou encore l'épidémie Ebola en Afrique de l'Ouest, l'année 2014 aura été marquée par la présidence suisse de l'OSCE. Ainsi, Didier Burkhalter a-t-il endossé de manière simultanée les fonctions de chef du DFAE, président de la Confédération et président de l'OSCE.

En écho aux objectifs fixés dans la "Stratégie de politique étrangère 2012-2015", la politique étrangère helvétique 2014 s'est concentrée sur deux axes prioritaires: d'un coté, celui du maintien de la paix et de la sécurité à travers le monde, de l'autre, l'entretien de relation de qualité avec l'UE.

En tant que pays présidant l'OSCE, la Suisse a notamment démontré ses capacités de médiation dans le contexte de la crise ukrainienne. Selon l'analyse livrée par la NZZ, la politique étrangère indépendante menée par la Suisse, fervente défenseuse des valeurs occidentales mais exempte de l'Union européenne et de l'OTAN, s'est alors révélée être un véritable atout et a permis à l'OSCE de se profiler comme l'un des acteurs essentiels au processus de paix.

En ce qui concerne le dossier européen, l'acceptation, en février, de l'initiative dite "Contre l'immigration de masse" constitue certainement l'un des éléments les plus lourds de conséquences de l'année sous revue. ⁷

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 17.03.2016
AUDREY BOVEY

Au mois de mars 2016, le Conseil national et le Conseil des Etats ont tous deux pris acte du **rapport de politique extérieure 2015**. Le compte-rendu fait écho aux quatre axes stratégiques définis dans le cadre de la stratégie de politique étrangère 2012-2015 – soit les relations avec les Etats voisins, les relations avec l'UE, la stabilité en Europe et dans le monde, ainsi que les partenariats stratégiques extra-européens et la gouvernance mondiale.

Durant l'année écoulée, la politique extérieure de la Suisse avait pour thème prioritaire l'engagement en faveur des droits de l'Homme et du droit international à l'échelle mondiale. A cet effet, le rapport fait état de violations graves dans de nombreuses régions du monde, et notamment dans le contexte des guerres en Syrie, en Irak ou au Soudan du Sud. Le compte-rendu souligne également l'importance du maintien de bonnes relations avec les pays voisins. A ce titre, sont par exemple évoquées des avancées majeures en ce qui concerne le processus de mise en œuvre de l'article 121a Cst., le domaine de la migration, les questions de fiscalité ou l'épineux dossier de l'aéroport Bâle-Mulhouse. S'inscrivant à la suite de la votation du 9 février 2014, les relations entre la Suisse et l'UE se sont, de manière générale, concentrées sur la recherche d'une solution qui permette à la fois le maintien de la voie bilatérale et l'application du nouvel article constitutionnel. En décembre 2015, le Conseil fédéral a ainsi réaffirmé sa volonté de parvenir à une entente avec le voisin européen, afin de sauvegarder l'ALCP. Les négociations relatives à un éventuel accord institutionnel ont

en outre été relancées. En ce qui concerne la stabilité en Europe et dans le monde, la Suisse a une nouvelle fois œuvré en faveur de la promotion de la paix, que ce soit en Syrie, face à la montée en puissance de l'organisation "Etat islamique", au Yémen, en Libye ou en Ukraine sous la bannière de l'OSCE. La Suisse a par ailleurs contribué activement à la mise sur pied de l'Agenda 2030 de développement durable, adopté à l'ONU au mois de septembre 2015. Nous noterons finalement qu'un chapitre du présent rapport est consacré à la réponse du Conseil fédéral au postulat Aeschi (udc, ZG), "La Suisse à l'heure de l'Asie".⁸

Beziehungen zu internationalen Organisationen

POSTULAT

DATUM: 12.12.1994
LIONEL EPERON

Le Conseil des Etats a, en outre, transmis comme postulat la **motion Roth** (pdc, JU) invitant le Conseil fédéral à transférer les **moyens financiers** prévus pour la création d'un contingent de Casques bleus sur un compte auprès du **DFAE** destiné à des mesures suisses en faveur du maintien et de la construction de la paix.⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 15.07.1995
LIONEL EPERON

Un rapport du DMF sur la **création d'un contingent permanent de bérets bleus** non armés a été remis en juin au conseiller fédéral Kaspar Villiger. Ce texte a été élaboré dans l'optique de jeter les bases de la constitution de deux unités - l'une médicale et l'autre du génie - totalisant quelque 150 militaires, hommes et femmes. Appelées à se rendre à l'étranger dans le cadre de missions de maintien de la paix ou de prévention de conflits, ces unités pourraient être placées, selon les circonstances, sous la tutelle des Nations Unies ou sous celle de l'OSCE. Le rapport du DMF a évalué le montant des investissements liés à la mise sur pied de ce contingent à 50 millions de francs. Quant aux frais de fonctionnement, ils ont été chiffrés à 22 millions de francs par année. Si le parti de la liberté ne s'est pas opposé à la création d'une unité médicale permanente, il a en revanche critiqué le projet relatif à l'unité du génie qui, selon lui, grèverait par trop le budget de l'armement réservé aux troupes opérant sur sol helvétique.¹⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 23.11.1995
LIONEL EPERON

En prévision de la **présidence suisse de l'OSCE** en 1996 et au vu des tâches que l'organisation s'est vue confier dans le cadre du processus de paix en ex-Yougoslavie (mise sur pied d'élections générales, respect des droits de l'homme, contrôle du désarmement), le Conseil fédéral a projeté d'envoyer environ 150 bérets bleus en Bosnie. Les modalités précises de cet éventuel engagement n'étaient toutefois pas encore connues.¹¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 15.10.1996
LIONEL EPERON

Les négociations menées par la Conférence de l'ONU sur le désarmement en vue de la signature d'un traité international interdisant les **essais nucléaires (CTBT)** ont été poursuivies à Genève dès la fin du mois de janvier. Candidate à l'adhésion à cette instance à l'instar de 22 autres Etats, la Suisse n'a toutefois pu y faire entendre son point de vue qu'à partir du mois de juin, date à laquelle les 38 Etats déjà parties à la conférence se sont enfin entendus sur son élargissement à 61 membres. Agendée dans un premier temps à la fin du mois de juin puis repoussée en raison des réticences de plusieurs Etats à se dessaisir de l'option nucléaire, la conclusion du Traité CTBT aurait pu intervenir à la mi-août si l'Inde n'avait pas décidé d'imposer son veto à un accord jugé discriminatoire et menaçant sa sécurité. Malgré l'attitude des autorités de New-Dehli, le projet de traité a été proposé à l'Assemblée générale de l'ONU qui l'a adopté à une écrasante majorité, permettant ainsi aux cinq puissances nucléaires déclarées (Etats-Unis, Chine, France, Russie et Grande-Bretagne) de le signer. De son côté, la délégation indienne a alors réitéré son intention de ne jamais apporter sa caution à cet accord afin d'en empêcher son entrée en vigueur.¹²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 31.05.2002
ROMAIN CLIVAZ

Les objectifs de la Suisse aux Nations Unies ont été définis au printemps déjà. Le gouvernement s'est fixé notamment comme objectifs de s'engager pour le respect du droit humanitaire, pour l'amélioration du régime des sanctions, pour l'interdiction des armes de destruction massive et pour le développement des moyens civils de promotion de la paix.¹³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 24.03.2011
ANITA KÄPPELI

Im Zusammenhang mit dem Einsatz der Nato zum Schutz der Zivilbevölkerung in Libyen und auf Basis der Resolution 1973 des UNO-Sicherheitsrats, welche die Schweizer Landesregierung offiziell zur Kenntnis genommen hatte, erteilte der Bundesrat im März einem Konvoi von **britischen Militärfahrzeugen die Erlaubnis zur Durchfahrt der Schweiz**. Dies rief von seiten der SVP Kritik hervor, welche das Vorgehen des Bundesrats als Aushöhlung der Neutralität wertete. Die Landesregierung argumentierte, dass der Sicherheitsrat das Mandat für den Einsatz erteilt habe. Im selben Monat erteilte das Bundesamt für Zivilluftfahrt (Bazl) der Nato auch die Erlaubnis zum Überflug des schweizerischen Territoriums.¹⁴

ANDERES

DATUM: 04.05.2012
EMILIA PASQUIER

En réponse à la crise politique syrienne et sur demande des Nations Unies, la Suisse a décidé d'envoyer **six observateurs militaires non armés**, affectés à une mission de l'ONU qui surveillera le respect du cessez-le-feu en Syrie. En avril, la Confédération a répondu à une deuxième demande de l'ONU pour la Syrie en acceptant de détacher jusqu'à huit observateurs chargés de surveiller le cessez-le-feu et le respect du plan de paix préparé par Kofi Annan.¹⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 27.04.2015
CAROLINE HULLIGER

Fin avril, Didier Burkhalter a participé, à New York, à la **Conférence sur les Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires** de l'ONU. Il y a souligné que la promotion de la paix et de la sécurité étaient des priorités de la politique étrangère suisse et que la Suisse était très engagée pour prévenir la diffusion des armes de destruction massive et pour les éliminer.¹⁶

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 24.09.2015
AUDREY BOVEY

Le 19 novembre 2014, le Conseil fédéral soumettait au Parlement une demande de crédit (**Crédit-cadre 2016–2019 pour trois Centres de promotion civile de la paix à Genève**) destiné au renouvellement du soutien de la Confédération à trois Centres de Genève – soit le Centre de politique de sécurité (GCSP), le Centre international de déminage humanitaire (CIDHG) et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF). Constitué sous le statut de "fondations à vocation internationale", le trio d'institutions œuvre principalement en faveur de la promotion civile de la paix. Le Conseil national et le Conseil des Etats ont tous deux adopté le projet d'arrêté fédéral respectivement en mai et septembre 2015.¹⁷

Zwischenstaatliche Beziehungen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 14.09.2006
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a approuvé un nouvel accord réglant la collaboration entre la Suisse et l'Autriche dans le cadre de la **présence internationale de sécurité au Kosovo (KFOR)**.¹⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 14.08.2013
EMILIA PASQUIER

Huit militaires suisses ont été envoyés au Mali pour participer à une mission de l'ONU. Ils endosseront le rôle de **observateurs militaires non armés**.¹⁹

Gute Dienste

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 05.12.2000
FRANÇOIS BARRAS

Afin d'accentuer la rapidité et la flexibilité des bons offices et de renforcer son activité sur le terrain du maintien de la paix, **le Conseil fédéral a approuvé l'organisation d'un vivier de professionnels et d'experts de milice en matière de prévention des conflits**, dans lequel le gouvernement pourra puiser pour offrir ses services diplomatiques. Le DFAE a rappelé que, durant l'année sous revue, il a envoyé 235 Suisses dans des missions civiles internationales, soit plus de 70 spécialistes occupés en permanence dans 15 pays. Les données personnelles de ces experts seront désormais rassemblées dans un même fichier, géré par le DFAE. Une formation spéciale sera mise sur pieds dès 2001, comprenant des cours de base de deux semaines organisés deux fois l'an. Sur le modèle de l'Aide suisse en cas de catastrophe, entre 500 et 600 experts seront ainsi à la disposition permanente du DFAE. Celui-ci a enfin indiqué que 41% des efforts helvétiques en matière de bons offices ont été investis dans les Balkans, particulièrement en Bosnie et au Kosovo où la Suisse a envoyé respectivement 45 et 78 personnes, 23% en Afrique australe et orientale, et 13% au Moyen-Orient. Les deux tiers des ressources ont été utilisées dans les cadres d'organisations internationales

comme l'ONU et l'OSCE.²⁰

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 19.12.2002
ROMAIN CLIVAZ

Afin que l'action de la Suisse en matière de **promotion civile de la paix et des droits de l'homme** repose sur une base légale solide, le Conseil fédéral a transmis un projet de loi y relatif au parlement au mois d'octobre. Il a également demandé un premier crédit-cadre de 240 millions de francs d'une durée minimale de quatre ans pour l'accomplissement de telles tâches.²¹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 01.01.2003
ROMAIN CLIVAZ

Dans son message concernant la **loi fédérale sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme**, le gouvernement a souligné que ces mesures faisaient partie intégrante de la politique extérieure suisse, telle que définie dans le Rapport sur la politique extérieure 2000. Les autres objectifs étaient, et sont toujours, la sauvegarde des intérêts de l'économie suisse à l'étranger, la préservation des ressources naturelles et enfin le soulagement des populations dans le besoin et la lutte contre la pauvreté. Le projet de loi était complété par une demande d'un **premier crédit-cadre de 240 millions de francs couvrant une période de quatre ans** (dès le premier janvier 2004). Ce dernier message présentait également les stratégies et les priorités gouvernementales. Outre ces deux projets, les chambres ont examiné, lors des mêmes séances, l'ouverture d'un **crédit-cadre pour des mesures relatives à la promotion civile de la paix au DDPS**. Il s'agissait d'un montant de 180 millions de francs principalement destiné aux trois centres de Genève : Centre de politique de sécurité ; Centre international de déminage humanitaire ; Centre pour le contrôle démocratique des forces armées. Mis à part la poursuite et la consolidation de leurs activités, le gouvernement a manifesté sa volonté de les compléter par une « Maison de la Paix » permettant de réunir géographiquement ces entités et de mettre des locaux à la disposition d'institutions actives dans les mêmes domaines. Le gouvernement a rappelé qu'il ne s'agissait pas d'une augmentation des moyens mais du passage d'un crédit annuel à un crédit-cadre. La nouvelle base légale de ces projets, la loi fédérale sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme, examinée en même temps par le parlement, imposait ce changement dans l'attribution des crédits.²²

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 20.03.2003
ROMAIN CLIVAZ

En tant que première chambre, le **Conseil national** a traité ces objets lors de la session de printemps de l'année sous revue. Lors du débat d'entrée en matière, une minorité de la commission, emmenée par le Zurichois Ueli Schlüer (udc), a recommandé de n'entrer en matière sur aucun des deux objets (loi et crédit-cadre de 240 millions de francs), invoquant des raisons financières et l'inutilité de se munir d'une **base légale**. La proposition de la minorité a été balayée par 116 voix contre 20. Lors de l'examen de détail, Schlüer a été particulièrement présent avec trois propositions de minorités. Dans l'intervention consacrée à ses trois requêtes, il a combattu les dispositions prévoyant l'exécution des tâches par des Organisations non-gouvernementales (ONG) et la création d'une Commission consultative à disposition du Conseil fédéral. La Direction du développement et de la coopération (DDC) disposait, selon lui, de suffisamment d'experts confirmés. Il a estimé que l'implication de tous ces acteurs (Confédération, administration, experts, ONG) et la création de nouveaux canaux de financement en découlant, n'étaient pas souhaitables. Il n'a été suivi sur aucune de ses revendications. Une proposition du député genevois Christian Grobet (Alliance de Gauche), prévoyant un soutien financier de la Confédération en faveur d'institutions actives dans les domaines du droit international humanitaire et des droits de l'homme, a été nettement rejetée (116 voix contre 7). Elle n'a même pas obtenu le soutien du groupe socialiste qui estimait que les montants à disposition ne permettaient pas d'élargir le cercle des bénéficiaires. Au vote sur l'ensemble, le texte a été adopté par 107 voix (dont 6 udc) contre 24 (23 udc et 1 ds). **Concernant le crédit-cadre**, l'entrée en matière s'est faite sans débat, celui-ci ayant été mené lors de l'examen de la loi. La proposition de non entrée en matière de la minorité Schlüer (udc, ZH) a été rejetée par 111 voix contre 24 (23 udc, 1 ds). Un certain nombre de propositions, d'augmentation des moyens pour la gauche et de diminution pour la droite, de modifications des montants ont été écartées par les députés. Ils ont ensuite débattu de **l'ouverture d'un crédit-cadre pour des mesures relatives à la promotion civile de la paix au DDPS**. Une proposition de non entrée en matière du démocrate du centre Ulrich Schlüer (ZH) a été rejetée par 122 voix contre 13. L'argument du Zurichois concernant la nécessité de fixer des priorités au niveau des dépenses du DDPS, avant d'accorder d'éventuels crédits pour des activités secondaires, n'a pas convaincu. Au vote sur l'ensemble, une large

majorité des parlementaires a soutenu le projet (122 voix favorables contre 10). Les seuls opposants appartenaient au groupe UDC, auquel il convient d'ajouter le démocrate suisse Bernhard Hess (BE).²³

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 30.09.2003
ROMAIN CLIVAZ

Lors de la session d'automne, le **Conseil des Etats a abordé les trois dossiers**. L'entrée en matière sur la **loi** a été décidée sans opposition. La minorité Brunner (ps, GE) est parvenue à introduire une disposition rendant possible des partenariats entre la Confédération et des instituts de recherche et de formation en matière de droit international humanitaire. Il ne s'agissait toutefois pas d'accorder des subventions mais simplement de permettre ce type de collaboration. Sur proposition de sa commission, le plénum a refusé, contre l'avis du Conseil fédéral, de créer une Commission consultative. De plus, il a exigé la rédaction d'un rapport annuel aux commissions parlementaires compétentes. Le rapporteur de la commission a rappelé qu'il était important que le contrôle, la fixation d'objectifs ainsi que la conception générale de ces politiques soient soumis au parlement, et non pas à des commissions d'experts. Au vote sur l'ensemble, le projet a été accepté à l'unanimité. L'entrée en matière sur le **crédit-cadre** n'a fait l'objet d'aucune opposition. Trois propositions concernant le montant du crédit ont été faites : la majorité de la commission estimait que 175 millions de francs étaient suffisants ; la minorité Brunner (prd, SH) proposait d'aller jusqu'à 200 millions ; celle emmenée par Christiane Brunner (ps, GE) voulait s'en tenir au choix du Conseil national (240 millions). C'est finalement la solution médiane qui a été retenue avec un montant de 200 millions de francs, introduisant ainsi une divergence avec la chambre basse. Au vote final, le projet a été accepté par 24 voix contre 3. L'entrée en matière sur le **crédit-cadre pour des mesures relatives à la promotion civile de la paix au DDPS** a été acceptée sans opposition. Lors de l'examen de détail, les montants acceptés par le Conseil national, correspondant par ailleurs aux demandes du gouvernement, n'ont pas été contestés. Les conseillers aux Etats ont reformulé l'arrêté dans le sens d'une plus grande responsabilisation du Conseil fédéral dans les grandes orientations à fixer. Le texte original prévoyait que le département compétent joue un rôle prépondérant. L'objet a finalement été accepté à l'unanimité.²⁴

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 19.12.2003
ROMAIN CLIVAZ

A la **session d'hiver**, l'examen des trois objets a été achevé. Pour le **crédit-cadre destiné aux mesures relatives à la promotion civile de la paix du DDPS**, le Conseil national a adhéré à la décision du Conseil des Etats. Sur le **crédit-cadre**, le national a fait un pas en direction de la chambre haute en acceptant (par 116 voix contre 61) le compromis Müller-Hemmi (ps, ZH) à 220 millions de francs. Il n'a suivi ni la minorité Schluer (udc, ZH), qui proposait de suivre le Conseil des Etats à 200 millions, ni la majorité de la commission, qui voulait maintenir les 240 millions de francs. Dans le débat sur la **loi**, le refus du Conseil des Etats de créer une Commission consultative et l'obligation faite au gouvernement de rendre un rapport annuel sur ses activités ont été confirmés. Les autres divergences ont été maintenues. Le lendemain, la chambre des cantons s'est, une dernière fois, saisie de la loi et du crédit-cadre et s'est ralliée au Conseil national. La loi a été adoptée en votation finale à la fin de la session d'hiver. Le Conseil des Etats l'a acceptée à l'unanimité, alors qu'à la chambre basse, une majorité du groupe UDC, aidée par les deux élus de l'UDF, n'est par parvenue à empêcher l'adoption de la loi (139 voix contre 45).²⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 07.12.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

En décembre, la Commission de supervision des nations neutres (CSNN) dans la zone démilitarisée entre les deux Corées réunissant cinq Suisses et cinq Suédois a été chargée de dresser un **rapport suite au bombardement d'une île sud-coréenne**. La CSNN a pour charge l'observation des mouvements militaires coréens dans la zone, et, lors d'incidents militaires, de collaborer aux enquêtes de la Commission d'armistice des Nations Unies.²⁶

POSTULAT
DATUM: 14.06.2017
AUDREY BOVEY

La Suisse s'est par le passé illustrée à de nombreuses reprises par la qualité de ses bons offices, que ce soit dans le contexte de la crise ukrainienne – lorsque Didier Burkhalter, alors président de la Confédération, était également à la tête de l'OSCE – ou dans certaines régions d'Afrique telles que le Tchad ou la Tanzanie. Au vu de ces résultats, Claude Béglé (pdc, VD) a déposé, en décembre 2016, le postulat intitulé «**Bons offices. Faire un bilan des démarches de facilitation et de médiation de la Suisse au niveau international**», enjoignant le Conseil fédéral à rédiger un rapport susceptible de mettre

en lumière les activités du DFAE dans le domaine du maintien de la paix. Dans un premier temps combattu par le st-gallois Roland Rino Büchel (udc, SG), le postulat du conseiller national Béglé a finalement été accepté par la chambre du peuple (108 voix pour, 70 contre et 5 abstentions) lors de la session parlementaire d'été 2017.²⁷

Entwicklungspolitik

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 24.09.2015
AUDREY BOVEY

En janvier 2015, le Conseil fédéral soumettait au Parlement un projet d'arrêté fédéral afin de régler la question du **financement du prolongement des mesures de promotion de la paix et de la sécurité humaine 2012-2016**. Le crédit-cadre sur lequel les chambres fédérales étaient appelées à se prononcer constitue une solution transitoire, destinée à assurer une continuité entre le crédit-cadre pour la promotion de la paix et de la sécurité humaine durant la période 2012-2016 – dont l'échéance est actée au printemps 2016 – et l'attribution du crédit-cadre 2017-2020, sur lequel les chambres statueront dans le contexte du projet concernant la coopération internationale à partir de 2017.

En juin 2015, le Conseil national s'est exprimé en faveur du projet d'arrêté fédéral (135 voix pour, 34 contre et 1 abstention lors du vote sur l'ensemble), écartant par la même occasion la proposition de non-entrée en matière avancée par la minorité Mörgeli (udc, ZH). Composée en exclusivité de parlementaires issus du groupe de l'Union démocratique du centre, la minorité contestataire dénonçait le principe de «sécurité humaine» comme un concept hautement bureaucratique, vide de sens et, qui plus est, immensément coûteux.

Au mois de septembre 2015, la chambre des Etats a, à l'unanimité, confirmé la décision de son homologue, permettant ainsi le déblocage d'une rallonge de 84 millions de francs au crédit-cadre 2012-2016.²⁸

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 17.02.2016
AUDREY BOVEY

Le 17 février 2016, le Conseil fédéral soumettait à l'approbation du Parlement quatre projets d'arrêtés fédéraux dessinant les contours du programme de coopération internationale de la Suisse pour la période 2017-2020. Selon les termes du Conseil fédéral, la **coopération internationale 2017-2020** est motivée par "la vision d'un monde sans pauvreté et en paix, pour un développement durable". Dans ce contexte, l'exécutif national demande cinq crédits-cadres (crédit-cadre relatif à l'aide humanitaire et au Corps suisse d'aide humanitaire, crédit-cadre relatif à la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en développement, crédit-cadre relatif aux mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement, crédit-cadre relatif à la coopération à la transition dans les Etats d'Europe de l'Est, ainsi que crédit-cadre relatif aux mesures de promotion de la paix et de la sécurité humaine), pour un montant total de 11.11 milliards de francs suisses.

A la suite d'une longue discussion – marquée notamment par les réticences du groupe UDC et de certains élus PDC à accorder davantage de moyens à toute forme d'aide internationale – et de nombreux votes successifs, le Conseil national a finalement consenti au déblocage de 11.11 milliards de francs pour la coopération 2017-2020. Le crédit en question reçoit également l'accord du Conseil des Etats, qui exige cependant que la question de l'aide au développement soit directement mise en lien avec celle de la politique migratoire, en portant davantage d'intérêts aux sources des conflits auxquels s'associent généralement les mouvements migratoires.

Parallèlement, était également présenté au Parlement le projet de reconduction de la loi fédérale concernant la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est, "base légale de l'aide à la transition octroyée aux Etats d'Europe de l'Est et de la Communauté des Etats Indépendants". Les chambres fédérales ont toutes deux voté en faveur du renouvellement (124 voix contre 66 et 1 abstention au Conseil national / 41 voix et 2 abstentions au Conseil des Etats).

Finalement, sur proposition du Conseil fédéral, le Conseil national et le Conseil des Etats optent pour le classement des interventions parlementaires suivantes: Importance de la thématique de la montagne lors de l'élaboration de l'agenda du développement post-2015 (14.3910), Renforcer l'importance des exploitations agricoles familiales dans la coopération internationale au développement (14.4257), Contribuer à la protection des réfugiés syriens grâce à l'aide humanitaire sur place (15.3026), Projets de formation professionnelle dans le cadre de partenariats migratoires (15.3476).²⁹

1) FF, 1988, I, p. 353 ss.

2) BO CN, 1995, p. 949 s.

3) FF, 2007, p. 2059 ss.; BO CE, 2007, p. 594 s.; BO CN, 2007, p. 1456 ss.

- 4) BO CN, 2008, p. 31 ss.; FF, 2008, p. 2271 s.
- 5) BO CE, 2009, p. 4 ss.
- 6) BBI, 2011, S. 6673 ff.; BaZ, 13.9.11; NZZ, 14.9.11.
- 7) BO CE, 2015, p. 20 ss.; BO CN, 2015, p. 179 ss.; FF, 2015, p. 987 ss.; NZZ, 15.1.15
- 8) BO CE, 2016, p. 220 ss.; BO CN, 2016, p. 31 ss.; Rapport CF du 13.01.2016
- 9) BO CE, 1994, p. 1271 s.
- 10) NQ, 14.7.95; presse du 15.7.95.
- 11) Presse du 23.11.95.
- 12) NQ, 23.1, 26.2, 26.8 et 15.10.96; 24 Heures, 24.1.96; JdG, 13.6.96; presse des 18.6, 13.8 et 15.8.96.
- 13) Presse du 30.5.02; Lib., 31.5.02.
- 14) Medienmitteilungen EDA vom 21.1. und 18.3.11; BaZ, 23.3.11; LT, 24.3.11.
- 15) Communiqué du DFAE du 18.4.12 et 4.5.12.
- 16) Communiqué du DFAE du 24.4.2015
- 17) BO CE, 2015, p. 1056 ss.; BO CN, 2015, p. 696 ss.; FF, 2014, p. 8855 ss.; TG, 25.9.15
- 18) QJ, 14.9.06.
- 19) Communiqué du DFAE du 14.8.13.
- 20) LT, 5.12.00
- 21) FF, 2002, p. 7063 ss. et p. 7395; presse du 24.10.02.
- 22) FF, 2002, p. 7063 ss. et p. 7395 ss.; FF, 2003, p. 561 ss.
- 23) BO CN, 2003, p. 466 ss.; presse du 21.3.03.
- 24) BO CE, 2003, p. 970 ss. et 1016 s.
- 25) BO CN, 2003, p. 2006 ss. et 2130; BO CE, 2003, p. 1189 et 1246; FF, 2003, p. 7475 ss.
- 26) LT, 7.12.10.
- 27) BO CN, 2017, p. 1080 ss.
- 28) BO CE, 2015, p. 1058 ss.; BO CN, 2015, p. 936 ss.; FF, 2015, p. 1343 ss.
- 29) BO CE, 2016, p. 648 ss.; BO CE, 2016, p. 877; BO CN, 2016, p. 1600 ss.; BO CN, 2016, p. 1838; BO CN, 2016, p. 784 ss.; FF, 2016, p. 2179 ss.